

**PAR COURRIEL**  
**POUR AFFICHAGE**

**AVIS PUBLIC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023**

Avis est par la présente donné que lors de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) qui se tiendra le **20 décembre 2023 à 19 h** à la salle Laure-Gaudreault du Centre administratif, sis au 5100, rue Sherbrooke Est, local 180 Montréal (Québec) H1V 3R9, le Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 sera présenté, les états financiers vérifiés 2022-2023 seront reçus et il est prévu d'adopter le règlement suivant :

***Règlement sur la procédure d'examen des plaintes liées aux fonctions du CSSDM***, lequel vise à édicter une procédure d'examen des plaintes pouvant provenir d'un élève, son parent ou un tiers eu égard aux fonctions du CSSDM, conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*.

L'entrée en vigueur de ce règlement est prévue pour le 21 décembre 2023. Vous pouvez consulter le projet de ce règlement sur le site Internet du CSSDM à l'adresse suivante: <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/a-propos/lois-reglements-politiques/> de même qu'au siège social du CSSDM, situé au 5100, rue Sherbrooke E, local 180, Montréal, QC H1V 3R9, lors des heures d'ouverture.

Pour participer à la séance, vous devez obligatoirement vous inscrire à même le formulaire suivant :

<https://forms.office.com/r/jPB3LDm376>

aussi disponible au <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/>



Les sujets qui seront abordés lors de cette séance, en sus de ceux mentionnés ci-haut, sont : la modification du régime de gestion des risques du CGTSIM, des modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023 – 2026, des renouvellements d'écoles établies aux fins d'un projet particulier pour consultation, la conclusion d'un bail à titre de locataire dans le cadre de l'Offensive formation en construction, le renouvellement d'un bail à titre de locataire pour l'EMAM, réception des pouvoirs d'urgence, ainsi que les vagues 4 et 5 de la révision des politiques et règlements du CSSDM.

L'ordre du jour détaillé de la séance sera disponible sous peu à cette adresse :

<https://www.cssdm.gouv.qc.ca/conseils-comites/ordres-du-jour-proces-verbaux/>

Cet avis est fait conformément aux articles 163, 209.1, 286, 392, 397 et 398 de la *Loi sur l'instruction publique*.

**NOTE IMPORTANTE**

**À TOUS LES ÉTABLISSEMENTS**

*S.V.P., remettre une copie de cet avis à votre conseil d'établissement  
et en afficher une copie dans votre établissement.*

Fait à Montréal,  
Ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023

La secrétaire générale,  
M<sup>e</sup> Chloé Normand